## PRÊT À TAUX ZÉRO\*

## **DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

PRIMO ACCESSION (1) • RÉSIDENCE PRINCIPALE • IMMOBILIER NEUF OU ANCIEN



L'INTÉRIEUR



**CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES** 

Société de financement du CSF



## Le PTZMI est soumis à conditions, consultez-les sur WWW.CSF.FR/PTZMI

\*Dans le cadre d'un marché public, **CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires** (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 (www.orias.fr)), a été désignée avec son **partenaire prêteur Banque** EDEL SNC (SNC au capital de 133 285 460 € - Siège social : 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orias.fr)) pour distribuer le Prêt immobilier au TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global fixe) à partir de 0% du ministère de l'Intérieur. Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance. (1) Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années précédent l'offre de prêt.

(2) Le ministère de l'Intérieur prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.

Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1ère année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur, aux agents du ministère de l'Intérieur. Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2019.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention

d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0025 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine : SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

## GROUPE CSF: SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE